

ARRETE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire,

Vu l'arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers et de leurs ensembles

Vu le code de la route, notamment les articles L. 110-3, R. 311-1, R. 312-4, R. 312-5, R. 312-6, R. 312-10, R. 312-11, R. 433-1 à R. 433-6 et R. 435-1 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1954 modifié relatif à l'éclairage et à la signalisation des véhicules ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1972 modifié relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1987 modifié relatif à la signalisation complémentaire des véhicules d'intervention d'urgence et des véhicules à progression lente ;

Vu la demande de LESAGE Wesley pour une exposition vente d'outillages

ARRETE

Article 1 : Le Maire autorise Mr LESAGE Wesley à occuper le domaine public sur la place de la mairie à Chasné sur Illet le 28 septembre 2023.

Article 2 : Mr LESAGE Wesley s'engage à restituer les lieux dans l'état initial.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chasné sur Illet, le 22 septembre 2023

Le Maire
Benoit MICHOT



1

Mr LESAGE Wesley

Tél. 07 72 88 91 50

Siret 448 348 912

Type de véhicule : Renault Master
Taille du véhicule : 2,20m x 5m
Taille du stand : 3m x 6m

Madame La Maire, Monsieur Le Maire,

Fait à GENEVE, le 19/09/2023

Je sollicite de votre haute bienveillance, l'autorisation d'organiser dans votre commune :

UNE EXPOSITION VENTE D'OUTILLAGES

Le 28/09/2023

A CHASSMEJANNET

De 10h à 12h

Ainsi que l'autorisation d'apposer quelques panneaux publicitaires retirés après la vente par nos soins.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame La Maire, Monsieur Le Maire, mes respectueuses salutations.

AUTORISATION DE LA MAIRIE :

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

Le Maire

Benoit MESSIER



